
Nombre de membres

Séance du lundi 07 septembre 2015

en exercice: 15

L'an deux mille quinze et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 01 septembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL

Présents : 14

Sont présents: Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Bruno JOUANNY, Isabelle BERTHOMIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Philippe JARRIOT, Magali JULIA, Cédric JULIEN, Fanny LAVIGNE, Hervé NAYET, Michelle NOUVELLON, Jacques PATTE, Mickaël THUILLEZ

Votants: 14

Représentés:

Excuses: Véronique BARRIEU

Absents:

Secrétaire de séance: Didier DEMBLANS

Lecture est faite du compte-rendu précédent; le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire indique que, conformément aux exigences réglementaires demandées par la trésorerie, la commune devra créer un budget annexe pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie. Cette activité est en effet considérée comme un EPIC (établissement public industriel et commercial) quel que soit le montant du budget.

Il annonce également que pour élaborer le projet du futur lotissement, après analyse du dossier, la DDT nous a signifié que la commune pourra se limiter à une modification simplifiée du PLU pour changer l'orientation d'aménagement.

Il est proposé de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Rectification tableau de classement des voies communales.

La modification de l'ordre du jour est approuvée.

Objet: Conclusion d'un emprunt et renégociation de prêts - 2015 25

Vu le besoin en trésorerie pour réaliser les travaux d'aménagement des abords de la mairie, toilettes publiques et isolation de la toiture de la mairie,

Vu la délibération 2015-22 approuvant la conclusion d'un emprunt,

Suite à la décision prise le 6 juillet dernier de contracté un emprunt de 100 000€ pour financer les futurs travaux de la mairie, Monsieur le Maire fait part de la meilleure proposition reçue :

- Offre Caisse d'Épargne pour un montant de 100 000€,

Taux fixe de 1.95%,

Durée 15 ans

Remboursement trimestriel.

Monsieur le Maire précise que seule cette banque a déposé une offre ferme dans les délais impartis et que son taux correspond à celui fixé dans le cadre d'une consultation similaire au niveau de la communauté de communes Tarn & Dadou.

Le Conseil, à l'unanimité:

- APPROUVE la proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne pour un montant de 100 000€ et aux conditions suivantes:
 - . taux fixe de 1.95%,
 - . durée 15 ans,
 - . remboursement trimestriel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt dont les caractéristiques principales sont évoquées ci-dessus.

Monsieur Sébastien CHARRUYER demande s'il y a des assurances de prêts, Monsieur le Maire répond négativement.

Objet: Reconstruction église / succession - 2015 26

Monsieur le Maire lit à l'assistance la lettre réponse de Monsieur Le Secrétaire Général de la préfecture au nom de Monsieur le Préfet. Celle-ci précise notamment que la commune est autorisée à reconstruire l'église de Parisot.

Il est proposé de créer un groupe de travail avec des élus et volontaires pour travailler sur le projet de nouvelle église. Ceux qui souhaitent s'y investir peuvent prendre contact auprès de **Madame Michelle NOUVELLON**. Sur la méthodologie, Monsieur le Maire propose d'élaborer un cahier des charges à soumettre au conseil avant de décider de la procédure. Il faudra en effet décider si une phase de concours ou pas sera organisée. Le concours permettra en effet d'élargir la réflexion mais elle a un cout.

Monsieur Cédric JULIEN s'interroge sur le devenir de la maison d'habitation que possédait Monsieur MAUREL sur la commune de Gaillac. **Madame Michelle NOUVELLON** répond que la Mairie n'en est pas encore propriétaire juridiquement, puisque l'acte de donation avec la commune n'est pas encore signé.

Entendu cet exposé, après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- DECIDE de créer un groupe de travail pour la reconstruction de l'église, composée d'élus et de volontaires,
- DIT que la population sera informée de la reconstruction de l'église lors d'une réunion publique, compte tenu de l'importance de ce projet.

Objet: Projet travaux isolation et accessibilité mairie / maîtrise d'oeuvre - 2015 27

Monsieur le Maire fait part au Conseil avoir reçu deux propositions d'aménagement des alentours immédiats de la mairie, par l'Atelier d'Architecture GUILLERMIN et le cabinet d'études FARAMOND.

Après avoir débattu sur le montant de la prestation et des propositions transmises, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la proposition de l'Atelier d'Architecture GUILLERMIN pour un taux de 8% sur un montant de travaux de 100 0000€, le montant forfaitaire global de 8 000€ sera conventionné pour une mission de maîtrise d'oeuvre complète.

Monsieur Mickaël THUILLEZ demande quand vont se dérouler les travaux et Monsieur le Maire précise que sur le bâtiment de la Mairie, la réfection de la toiture et la mise en place des panneaux photovoltaïques commenceront après le Vide-Grenier du 11 Novembre. L'aménagement des abords de la Mairie doivent se faire avant Juin 2016, pour ne pas perdre les subventions.

Il précise aussi que nous sommes en attente des résultats des demandes de subvention, en particulier auprès de la Région pour l'isolation thermique, de l'agence Régionale pour la production d'énergie et de la Communauté de communes.

Objet: Rectification tableau de classement unique des voies communales - 2015 28

Vu la délibération 2014-07 portant sur le classement des chemins ruraux et voies communales, en date du 13 mars 2014,

Vu le tableau de classement unique des voies communales annexé à la délibération 2014-07,

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'erreurs matérielles sur le tableau de classement unique des voies communales en ce qui concerne "les chemins de particuliers entretenus par la commune" et propose de les mettre à jour.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE les rectifications suivantes:

Chemins ruraux				
appellation	origine	extrémité	longueur	
chemin de la Bouyssonnade	RD53	entrée de la Bouyssonnade	315 m	
chemin de la Génibrade			151 m	
chemin de Pellèbre	VC007	parcelle 73	230 m	
chemin le Gascou	VC020	portail	350 m	
chemin des Tabars	RD13	Fongrassse portail	137 m	
chemin de Vayssié au chemin du Loup			825 m	
Chemins privés sans obligation d'entretien par la commune				
impasse du clos CP008	VC025	parcelle 28	70 m	propriété association syndicale
rue de l'olm CP037	part de la RU005 pour rejoindre la RU003		143 m	chemin privé
impasse de l'armurier	part de la RU003 pour desservir la parcelle 341		87 m	chemin privé

- DIT que le présent tableau annule et remplace la page 9 du tableau de classement unique des voies communales approuvé le 13 mars 2014.

Objet: Location de tables et bancs - 2015 29

Monsieur le Maire évoque au Conseil que les tables mises à disposition des parisiens actuellement ne sont plus en état ni d'être prêtées, ni d'être louées.

Considérant que le mobilier de la salle des fêtes ne doit en aucun cas sortir de cette dernière,

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- DECIDE l'achat de dix tables pliantes afin de continuer le service de prêt auprès des concitoyens,

- FIXE le versement d'une caution de 60€ par table et bancs pris. Ces derniers pourront être retirés le samedi matin et ramenés le lundi matin, à condition de les avoir réservés au plus tôt auprès du secrétariat de mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Commune nouvelle ?

Pour créer une commune nouvelle, il faut déjà bâtir un projet commun aux communes mais aussi faire un règlement ou une charte pour le fonctionnement des communes groupées, et enfin, répondre à toutes les questions qui peuvent se poser.

Un groupe de travail va être formé. Il sera composé du Maire et des adjoints plus, Madame Véronique BARRIEU, Madame Isabelle BERTHOMIEU, Madame Michelle NOUVELLON, Madame Fanny LAVIGNE et Monsieur Sébastien CHARRUYER.

Les conditions de création d'une commune nouvelle font l'objet de règles précises mais, même si le principe du référendum n'est pas obligatoire, il paraît important d'associer la population à cette décision qui engage l'avenir et qui n'était pas dans notre projet électoral.

- Tri sélectif:

À compter du 1^{er} Janvier 2016, la collecte du tri actuellement en caisse jaune se fera tous les 15 jours. Ces caisses vont être remplacées par des containers qui vont être distribués d'ici la fin de l'année (180 ou 220 litres). La communauté de communes Tarn & Dadou va démarrer une campagne de communication sur ce sujet très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23heures30.